

MAIRIE
de



THIVERVAL-GRIGNON

Compte rendu du conseil municipal

Vendredi 21 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt et un à 19h 30, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents (es) : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Didier BRILLANT et Mmes Nadine GOHARD, Catherine LANEN, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT.

Madame Jeanne RENAUD donne procuration à Rémi LUCET

Absents excusés : Mmes Danièle DUMONTET, Nelly MEANCE et Norbert GOSSE

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 19h 30.

Compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2013 : Aucune remarque
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le budget assainissement a été transféré au SIA, néanmoins le conseil doit adopter le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2013

Compte administratif budget assainissement : madame GARCIA présente le compte administratif assainissement pour l'exercice 2013 arrêté à zéro.

A l'unanimité, le Conseil adopte le compte administratif.

Compte de gestion budget assainissement : le maire propose au conseil l'adoption du compte de gestion de l'exercice 2013, effectué par la trésorerie principale et dont les écritures comptables sont identiques au compte administratif de la commune.

A l'unanimité, le conseil adopte le compte de gestion.

Compte administratif budget commune 2013 : madame GARCIA présente au conseil le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune.

A l'unanimité, le Conseil adopte le compte administratif.

Compte de gestion budget commune 2013 : le Maire propose au conseil l'adoption du compte de gestion de l'exercice 2013, effectué par la trésorerie principale et dont les écritures comptables sont identiques au compte administratif de la commune

A l'unanimité, le conseil adopte le compte de gestion.

Monsieur le Maire annonce au conseil que cette année 2013, nous avons un excédent qui donne lieu a une affectation du résultat. Ceci n'était pas arrivé depuis plusieurs années.

Budget primitif commune 2014 : Le Maire présente le budget primitif au Conseil Municipal, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il propose l'exercice 2014 comme suit :

équilibre dépenses et recettes en section « fonctionnement » à 1 421 038,69 €

équilibre dépenses et recettes en section « investissement » à 490 393,90 €

A l'unanimité, le conseil adopte le budget primitif.

Vote des taxes : le Maire propose le maintien des taxes locales à leur niveau, soit : habitation 3.99 %, foncier bâti 2.90 % et foncier non bâti 20.18 %.

A l'unanimité, le conseil adopte le maintien des taxes.

CCAS et caisse des écoles : mesdames GOHARD et VAUVERT présentent l'attribution des subventions suivantes : 15 335,46 € au CCAS et 8 345,80 € à la caisse des écoles.

A l'unanimité, le conseil adopte lesdites attributions.

Subventions associations : Madame GOHARD présente les attributions suivantes :

ASCA	150.00
ASCL	8 100
AAM	1 200
SAPEUR POMPIERS	150
ANCIENS Combattants	850
ASPIA	1 000
FESTIV' AgroINAPG	500
PREVENTION Routière	150
SOCIETE HIPPIQUE Grignon	700
TECHNI SPORTS 78	1 000
ENVIE D'AGIR	3 000

A l'unanimité, le conseil adopte lesdites subventions

Délibération pour les indemnités 2013 du receveur Municipal : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour l'attribution des indemnités du Receveur Municipal comme suit :

- Commune : Brut 535,12 euros
- CCAS : Brut 36,94 euros
- C des E : Brut 25,63 euros
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
VOTE ces indemnités

Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'organisme Aquarelle : Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec l'organisme Aquarelle pour les séjours d'été de nos jeunes administrés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

Informations du Maire

Il informe le conseil municipal qu'une réunion concernant l'achat de Folleville a eu lieu à la Direction Générale des Finances Publiques, il convenait de préciser les limites parcellaires vendues et les modalités à envisager avec le ministère de l'agriculture

Tour de table :

Laurence VAUVERT regrette le manque de sens civique de certains administrés qui se garent devant l'école en gênant la navette scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 20h 45